
Mise en valeur agricole et mutations socio-spatiales en milieu steppique : le cas de la wilaya de Tiaret*

Tayeb OTMANE**

La mise en valeur agricole, action engagée par l'Etat en milieu steppique à la fin des années quatre vingts et régie par la loi 83-18 du 13 Août 1983 relative à l'Accession à la propriété foncière agricole, a touché aussi un espace chevauchant sur les Hautes plaines steppiques occidentales et centrales du pays. Géographiquement, cette opération a touché à la fois une partie de bassin-versant du Chéelif et une autre zone appartenant au Chott Chergui.

De 1987 à 1991, 43 périmètres englobant 4.567ha ont été créés dans plusieurs communes steppiques appartenant à la wilaya de Tiaret, soit 5,2 % du total attribué au sein de la steppe algérienne. C'est là, une tentative considérée comme étant une perspective de relance agricole et un moyen pour développer des terroirs déshérités.

Ces programmes de mise en valeur agricole sont lancés sur un espace, riche en eau souterraine, constitué généralement de sols à prédominance calcique ou sableuse, à humus rare, occasionnant des surcoûts (défonçage, fertilisants...) et à possibilité limitée d'emménagement de l'eau. Il est soumis à un climat semi-aride, voire aride, marqué par la faiblesse et l'irrégularité des précipitations et d'importants écarts de température, laissant une courte durée pour la croissance végétale. Cette activité se pratique à priori dans un milieu contraignant.

La pratique de l'agriculture par irrigation dans un espace destiné depuis longtemps à l'élevage, associé parfois à une agriculture céréalière extensive et pluviale pratiquée dans les bas fonds aux sols alluvionnaires,

* Magistère en aménagement de l'espace, sous la direction de Abed Bendjelid, Université d'Oran, juin 2003.

** Université d'Oran, chercheur associé au CRASC.

nous amène à nous interroger sur son insertion dans les milieux semi-arides à travers l'étude de son état actuel, sur l'analyse des stratégies d'acteurs et sur les implications de cette mise en valeur agricole sur l'espace.

I. Situation actuelle de la mise en valeur

I.1. L'Accession à la propriété foncière, un nouveau régime foncier et un moyen d'appropriation de l'espace steppique

La loi portant Accession à la propriété foncière agricole ouvre droit à toute personne d'acquérir des terres agricoles ou à vocation agricole pour les mettre en valeur par des travaux d'aménagement, de défrichage, de mobilisation de l'eau, d'équipement et de plantation. L'acquéreur ne devient propriétaire qu'après la réalisation du travail de mise en valeur au cours de cinq ans moyennant le versement du dinar symbolique. De 1987 à 1991, près de 4567ha ont été attribués dans ce cadre, répartis à 1444 bénéficiaires. Les périmètres d'Accession à la propriété foncière agricole sont destinés à être irrigués (tableau n°1).

Tableau 1 : Répartition des périmètres d'APFA par commune

Commune	Nombre de périmètres	Superficie (ha)	Nombre d'exploitations
Rechaïga	6	2.163,5	586
Chehaïma	3	808	303
Serguine	2	400	120
Zmalet Emir Abdelkader	6	380	139
Sidi Abderrahmane	5	380	122
Aïn Dheb	19	373	149
Naïma	2	62,5	25
Total	43	4.567	1.444

Source : Direction des services agricoles de la wilaya de Tiaret.

II.2. Répartition géographique éclatée des périmètres d'APFA et micro exploitations

Après la promulgation de loi relative à l'Accession à la propriété foncière, la partie steppique qui est gérée administrativement par la wilaya de Tiaret a fait l'objet de délimitation de 43 périmètres de taille différente (tableau 1).

Cette zone steppique est devenue un champ expérimental à cause des facilités données pour l'octroi des terres et de prêts bancaires. Une répartition éclatée a caractérisé cette opération, conditionnée par la présence de l'eau et de sols qui se prêtent à la mise en valeur agricole. Après la relative réussite de cette expérience au début, et « sous la pression de la population auprès des responsables locaux, de la commune, de la daïra, les demandeurs arrachent l'attribution de la terre, parcelle par parcelle et des crédits individuels pour la mise en valeur et l'équipement de petite hydraulique » (Duvigneau G., 2004).

Des périmètres ont subi des extensions ; la superficie de Rdjel dans la commune de Rechaïga a quintuplé (150ha à 788ha) alors que celle de Koudiet Djerad dans la même commune a doublé (182ha). De même, les superficies des périmètres de Tides et Guetaïfa à Sidi Abderrahmane et à Chehaïma ont presque doublé. Pour satisfaire un maximum de demandeurs et multiplier les emplois, une fourchette allant de 2,5ha à 5ha a été fixée pour toute attribution foncière. Le morcellement est bien visible sur terrain ; les périmètres ont des formes géométriques régulières.

Quelques milliers d'hectares de l'espace steppique de cette zone ont fait l'objet de transactions foncières du domaine de l'Etat à celui privé. Ces transactions ont changé fondamentalement les anciens modes d'occupation et d'appropriation de l'espace : « un changement d'un espace : sans limites, appartenant à tout le monde, exploité et géré depuis longtemps par le droit coutumier à un autre espace morcelé, délimité et administré » (Duvigneau G, 2004).

II.3. La variété des situations

Près de deux décennies se sont écoulées depuis le lancement de l'opération de mise en valeur, mais la situation n'est pas aussi brillante que prévue. Le bilan établi, nous a permis de scinder les périmètres en trois groupes selon leur état actuel : des périmètres relativement réussis et d'autres sont abandonnés partiellement ou complètement (tableau 2).

Les périmètres fonctionnels détiennent presque la moitié de la superficie totale réservée à la mise en valeur, par contre les périmètres qui éprouvent des difficultés totalisent 26,2 % de la superficie totale ; de plus, 1/3 des surfaces agricoles, destinées à l'emploi de jeunes, sont actuellement à l'état d'abandon.

La mise en culture de plusieurs exploitations est aléatoire et tributaire de plusieurs facteurs ; à côté de la rotation agricole (jachère) exercée par les agriculteurs pour le repos de la terre, les superficies cultivées sont tributaires des prix du marché ; les revenus satisfaisants de la récolte

d'une campagne encouragent les agriculteurs à étendre les superficies pour les campagnes suivantes.

Les périmètres des communes de Rechaïga et Sidi Abderrahmane fonctionnent tant bien que mal. Leur maintien fonctionnel est le fait du propre autofinancement des exploitants moyennant des capitaux et des moyens de travail (matériel agricole, véhicules ...); ceux-ci ont acquis une certaine expérience dans le domaine de l'agriculture par irrigation.

Englobant 1.197 ha, les périmètres abandonnés partiellement sont attribués à 364 personnes, soit 26,2 % de la superficie affectée à l'APFA. Ils éprouvent beaucoup de difficultés liées en majeure partie au peu de financement alloué, au coût élevé de mise en culture et aux conditions difficiles de travail. Ces périmètres sont souvent éloignés des agglomérations et sont à l'écart des moyens de communication; « en général, les candidats agriculteurs redoutent cet éloignement générateur d'isolement et de difficultés de toute sorte. On observe aujourd'hui cette réticence dans le mouvement de mise en valeur qui fait suite à l'APFA; en effet, les candidats agriculteurs recherchent des implantations qui sont les plus proches possibles de leur domicile » (Dubost D.,1989). Ajoutons à cela, le manque d'initiative des exploitants eux-mêmes

Tableau 2 : situation actuelle des périmètres de l'APFA

Communes	Périmètres réussis			Périmètres abandonnés partiellement			Périmètres abandonnés		
	Nbre	Sup (ha)	Nbre d'expl.	Nbre	Sup (ha)	Nbre d'expl.	Nbre	Sup (ha)	Nbre d'expl.
Rechaïga	4	1302	230	1	261,5	56	1	600	300
Chehaïma	2	495	178	1	313	125	0	0	0
Aïn Dheb	11	227,5	91	2	37,5	15	6	108	43
Sidi Abderrahmane	2	120	44	2	185	48	1	75	30
Zmalet Emir Abdelkader	1	65	13	0	0	0	5	315	126
Serguine	0	0	0	2	400	120	0	0	0
Naïma	0	0	0	0	0	0	2	62,5	25
Total	20	2209,5	556	8	1.197	364	15	1160,5	524

Source : Direction des services agricoles de la wilaya et enquête sur terrain.

Des périmètres de grande superficie, Mkimen à Rechaïga (261,5ha) et Faraa et Makhloufi à Serguine (20ha chacun) ne sont occupés qu'aléatoirement en cultures fourragères par des nomades et leurs sols

sont laissés exposés à toutes les formes de dégradation. L'abandon de ces vastes périmètres aux ressources abondantes en eau souterraine n'a pas amené les autorités à trouver des solutions pour les relancer.

Les périmètres abandonnés, expérience de l'emploi de jeunes vouée à l'échec, sont au nombre de 8, regroupant une superficie de 1.160,5ha, attribués à 524 personnes. Les attributions ont été faites dans le cadre de l'emploi de jeunes et représentent plus du tiers des sols affectés à l'APFA. Ces exploitations ont été mises en culture une année après l'inauguration et d'autres ne l'ont jamais été. Les attributaires ont bénéficié de prêts bancaires de 30.000DA, équivalent du prix d'une motopompe à la fin des années 80 ; « mais, la possession d'un bien accordé gratuitement par l'Etat, n'est pas nécessairement synonyme de réussite agricole » (Bisson J., 1989). Les causes d'échec à l'origine de l'état d'abandon de ces périmètres sont : la faible opportunité des sites ciblés pour la mise en valeur (éloignement, accès difficile...), l'absence de motivation des bénéficiaires et l'absence du suivi des programmes par les pouvoirs publics, auxquelles nous pouvons ajouter le désengagement de l'Etat vis-à-vis de quelques branches économiques au cours de cette période. Un moteur en panne, des semences indisponibles (monopolisées à l'époque par les structures étatiques), des pénuries de fertilisants sont autant de facteurs de découragement et d'abandon du travail de la terre.

II.4. Occupation agricole diversifiée et production largement commercialisée

Les périmètres d'APFA opérationnels présentent une diversité d'occupation du sol. Les cultures couvrent 32 % de la superficie des périmètres enquêtés (campagne 2000/2001). La faiblesse de l'occupation agricole est due au sol laissé en jachère et à l'abandon des exploitations de plusieurs périmètres ; la jachère est considérée par les agriculteurs comme un moyen de laisser le sol au repos au regard de sa faible valeur pédologique d'une part et d'autre part, le coût élevé de mise en culture par hectare ne permet pas l'occupation totale de l'exploitation. De plus, le marché qui régit la commercialisation des produits agricoles change d'une année à une autre.

Une diversité de cultures caractérise les périmètres enquêtés. Les cultures arboricoles couvrent 332ha, soit 42,3 % de la superficie enquêtée; elles sont localisées exclusivement dans la commune de Rechaïga. Cette activité n'est introduite qu'après l'installation des premiers agriculteurs venus du Centre du pays en 1995. Quant au maraîchage, première culture pratiquée au sein des périmètres d'APFA, il occupe la deuxième position avec 253,5ha, soit 32,3 % du total. Les

cultures céréalières viennent en troisième place avec 199ha, soit 25,4 %. Toutefois la répartition de la superficie enquêtée renferme des disparités au sein de la zone ; les périmètres appartenant à la zone du Chott Chergui sont dominés par les cultures maraîchères ; par contre ceux de la zone de l'Oued Touil sont dominés en premier lieu par l'arboriculture fruitière et en deuxième lieu par la céréaliculture et le maraîchage.

Depuis deux décennies le maintien des agriculteurs confirme davantage la rentabilité de cette pratique. La production de la campagne agricole d'été est la plus importante ; il s'agit d'une saison offrant des conditions de travail plus aisées en comparaison avec celle de l'hiver : travail de jour et de nuit, absence de gelée blanche et des intempéries ...

Par ailleurs, la production fruitière a commencé en 1999 sur quelques exploitations plantées en pommiers et poiriers et a donné des rendements encourageants. Leurs revenus ont permis aux arboriculteurs d'entretenir par la suite les exploitations par la réalisation de clôtures autour des fermes, la mise en place des réseaux de goutte à goutte et la construction de bassins de stockage et de hangars. Mais, c'est une production qui échappe complètement à la wilaya de Tiaret; elle est destinée entièrement au Centre du pays (wilayas urbaines d'Alger et de Blida). La plantation arboricole continue toujours d'être plantée localement et elle s'étend à d'autres périmètres à la faveur du Plan national de développement agricole (PNDA).

III. L'équipement hétérogène des périmètres d'APFA

III.1. Liaison déficiente

L'assurance d'une accessibilité aisée encourage les exploitants à investir dans leur exploitation et diminue le coût des intrants. Par ailleurs, le réseau routier demeure toujours faible et déficient au regard de l'immensité des territoires steppiques et des faibles réalisations effectuées après l'indépendance. Le peu d'intérêt accordé à cet élément lors de choix de localisation des périmètres d'APFA a montré ses effets négatifs dans quelques périmètres (périmètre de Oued El Ouahach à Rechaïga) et a joué en faveur d'autres, localisés à proximité des routes (périmètres de Rdjel à Rechaïga et Guetaïfa et Sidi Adberrahmane et Chehaïma). C'est pourquoi, les périmètres les mieux desservis fonctionnent tant bien que mal.

III.2. L'épuisement de nappes et le passage à la moyenne hydraulique est une autre phase de mobilisation de l'eau d'irrigation

L'eau est un préalable à l'agriculture irriguée; « son apport s'est traduit évidemment par la modification des moyens de production ; on est passé d'un système largement caractérisé par l'extensivité (céréaliculture avec jachère) à un système plus intensif fondé sur une polyculture ou à défaut sur une culture dominante » (Cherrad S.E., 1999) et il est demandé à l'agriculteur d'assurer l'eau à l'exploitation d'une manière régulière et suffisante.

Deux phases ont caractérisé la mobilisation de l'eau dans les périmètres d'APFA. Les premières opérations de fonçage étaient réalisées par des pelles mécaniques, atteignant l'eau à quelques mètres de profondeur. Une fois les nappes, peu profondes, épuisées, les exploitants ont recouru au creusage de puits traditionnels. Mais la recherche de l'eau en profondeur a continué toujours en passant à la moyenne hydraulique par la réalisation de forages proprement dits; c'est la deuxième étape qui a caractérisé la mobilisation de l'eau d'irrigation. Il s'agit d'une stratégie développée par les exploitants pour faire face au rabattement progressif des nappes en vue d'assurer l'eau toutes les vingt quatre heures à leur exploitation. Plus de 44 forages ont été réalisés exclusivement à Rechaïga et le phénomène continue toujours.

III.3. Techniques d'irrigation traditionnelles et modernes

Deux systèmes d'irrigation sont utilisés dans les périmètres d'APFA ; le premier est traditionnel, appelé irrigation gravitaire ou irrigation de surface et le deuxième est moderne, utilisant la technique de réseau de goutte à goutte.

Les techniques d'irrigation gravitaire ou de surface sont utilisées en fonction des cultures pratiquées ; elles apportent l'eau à la parcelle soit par ruissellement, soit par inondation, ceci a comme conséquence des pertes énormes en eau par infiltration ou par évaporation. Les exploitations affectées aux cultures maraîchères, fourragères et à l'arboriculture utilisent l'irrigation gravitaire, sauf 170ha répartis entre 8 exploitations arboricoles faisant l'irrigation par réseau de goutte à goutte. Ce dernier apporte l'eau à la plante, permet une distribution uniforme, une utilisation optimale de l'eau et diminue l'évaporation et l'infiltration. Cette technique est très avantageuse car elle ne favorise pas la croissance des mauvaises herbes dans les intrer-lignes des rangées d'arbres et réduit la consommation d'énergie pour le pompage d'eau.

III.4. Brise-vent : une caractéristique d'APFA, moyen de protection d'une technique nouvellement introduite

Un espace caractérisé par la platitude, sans véritable protection naturelle, s'intercale entre la semi-aridité et l'aridité du climat, exposé à une forte insolation et à une ventosité élevée ; c'est un espace qui nécessite la mise en place de moyens protecteurs pour contrecarrer les effets pervers naturels. L'agriculture par irrigation a pris de l'ampleur dans toute la zone, mais l'introduction de l'arboriculture, au sens d'une pratique proprement dite, demeure une caractéristique de l'APFA. La technique du brise-vent n'a été introduite qu'après l'arrivée des promoteurs agricoles du Centre du pays à Rechaïga ; actuellement toutes les exploitations arboricoles en sont dotées. Ces brise-vents sont insérés en 2 ou 3 rangées autour de l'exploitation ; les espèces utilisées, généralement de haute tige (4 à 5m de hauteur), constituées principalement de casuarinas et de cyprès.

IV. Stratégies d'acteurs et implications sur l'espace

IV.1. Un rôle de l'Etat limité au circuit administratif et une régularisation foncière tardive

La promulgation de la loi 83-18 du 13 août 1983 relative à l'Accession à la propriété foncière agricole a offert un nouveau cadre réglementaire en donnant naissance à quelques centaines de micro-exploitations agricoles à la fin des années 80 et au début des années 90. La régularisation foncière¹ est la procédure administrative qui doit se faire au fur et à mesure de la mise en valeur agricole pour le transfert de la propriété foncière au profit de l'acquéreur. Une lenteur a marqué cette opération. Les premiers périmètres qui devaient être régularisés à la fin de l'année 1992 n'ont fait l'objet du constat du Comité de régularisation qu'en 1997. Le retard accusé pour régulariser les bénéficiaires a généré des conflits entre les exploitants et les institutions administratives et en particulier la commune et entre les nouveaux occupants et ceux qui se sont désistés. Actuellement, 19,5 % des agriculteurs possèdent des arrêtés

¹ La régularisation foncière telle que stipule la loi relative à l'APFA consiste à transférer l'assiette foncière agricole du Domaine de l'Etat à celui du privé au cours de cinq années, à condition que le bénéficiaire la mette en valeur. Pour ce faire, les autorités ont créé un Comité de régularisation en 1997 regroupant les services concernés, chargé de procéder au transfert de la propriété pour les attributaires qui ont mis en valeur leur exploitation, de régulariser les nouveaux occupants ayant utilisé le fait accompli et d'annuler les arrêtés d'attribution des exploitations abandonnées.

de cession, répartis en 94 attributaires et 67 nouveaux occupants, régularisés par le jeu du fait accompli.

Au cours de cette expérience, le rôle de l'Etat a été limité au circuit administratif ; une fois les périmètres identifiés et les listes des attributaires établies, aucun suivi n'a été fait. « L'originalité des programmes d'APFA, c'est qu'ils ne sont pas le résultat de projet, ni d'étude : ici, pas de grandes réalisations, d'aménagement initié par les acteurs institutionnels, pas de grands travaux conduits par un grand secteur administratif de l'Etat » (Duvigneau G., 2004), ce sont les faits des agriculteurs eux-mêmes : confrontation des contraintes fortes du milieu naturel, autofinancement... L'assistance régulière et le suivi technique qui devaient suivre ce programme étaient victimes du laisser aller.

L'état d'abandon de plusieurs périmètres d'APFA, résultat de plusieurs facteurs conjugués, n'a pas amené les autorités à se rapprocher des agriculteurs pour connaître l'état réel des périmètres et trouver des solutions efficaces aux problèmes surgis ou réaffecter les exploitations à nouveau. Un tel programme représente plus de 60 % de la superficie irriguée de la wilaya. « Pour que la mise en œuvre du programme soit efficace, les plans de développement doivent rencontrer l'adhésion de ces derniers et répondre à leur propre stratégie de promotion sociale » (Dubost D., 1989).

IV.2. Un projet ambitieux sans moyens conséquents

Les programmes de mise en valeur agricole sont lancés au cœur de parcours steppiques à écosystème fragile, où se pratique une activité pastorale éprouvant beaucoup de difficultés. Si l'expérience était suivie avec rigueur selon des prescriptions inscrites dans un cahier de charges et soutenue par des moyens humains et matériels, elle aurait apporté autant de solutions à la crise vécue par le pastoralisme en milieu steppique ; le développement des cultures fourragères par irrigation au sein de ces périmètres est une nécessité pour assurer l'aliment du cheptel et délester la steppe. Cet état de fait est confirmé par la présence des agro-éleveurs, propriétaires d'exploitations dans le cadre de l'APFA, toujours attachés à l'élevage. Ils le maintiennent toujours associé à la céréaliculture et à quelques cultures fourragères par irrigation. Par ailleurs, d'autres agro-éleveurs utilisent une partie de leurs revenus qui proviennent des cultures maraîchères pour pratiquer l'élevage.

Les éléments qui ont fait défaut au lancement de l'expérience sont : le soutien technique aux agriculteurs non expérimentés dans le domaine de

l'agriculture par irrigation, le manque de rigueur dans l'attribution des exploitations (absence de critères de sélection des bénéficiaires), l'alimentation en énergie électrique fortement demandée par les agriculteurs et des voies de liaison praticables lors des crues.

Actuellement, par le retour à la prise en charge des périmètres d'APFA dans le cadre de soutien du Fonds national de régulation et de développement agricole (FNRDA), leur situation peut s'améliorer. Toutefois l'intervention de l'Etat ne doit pas se limiter au soutien financier, elle doit aussi porter sur le suivi technique de la réalisation physique du programme.

IV.3. Mutations spatiales, sociales et fonctionnelles

VI.3.1. Emergence d'une agriculture intensive et présence assidue dans l'exploitation agricole

Les périmètres de mise en valeur qui parsèment actuellement cette partie de la steppe, couvrent presque les 2/3 de la superficie irriguée de la wilaya et sont destinés à une agriculture par irrigation. Ils ont donné naissance à un type d'occupation agricole nouveau. Le passage d'une monoculture céréalière extensive et aléatoire associée à l'élevage à une polyculture intensive reflète les transformations survenues et les mutations des techniques et fonctionnelles engendrées par les programmes d'APFA. En plus d'autres mutations sociales et économiques résultant de cette pratique, l'appropriation et l'occupation de l'espace ont changé. Le transfert des techniques de l'agriculture par irrigation pratiquée dans d'autres milieux et leur adaptation aux particularités du milieu semi-aride, est en lui-même un acquis du savoir-faire que l'on trouve dans le maintien de l'activité jusqu'à nos jours.

La prédominance des cultures céréalières dans les milieux étudiés engendre des mois sans activité en dehors des périodes de pointe (début et fin de campagne agricole) et ne procure pas plus de trois mois de travail durant toute l'année ; le reste du temps est réservé généralement à l'élevage. Par contre l'activité agricole par irrigation a changé cette règle, la présence assidue de l'agriculteur sur l'exploitation est exigée, du début jusqu'à la fin de la campagne agricole et il y en a deux en une année. « Les types de cultures pratiquées répondent aux conditions naturelles qui exigent tout à la fois une irrigation suivie et de minutieux efforts dans le travail de la terre » (Bendjelid A. et alii, 1999).

IV.3.2. Adaptation aux particularités d'un milieu géographique aride

De multiples stratégies ont été développées par les agriculteurs pour s'adapter aux particularités du milieu et faire face en particulier à l'aridité du climat et à ses conséquences néfastes sur les cultures (insolation très élevée, coups de gelée blanche, ensablement...). Pour les cultures maraîchères, le choix des espèces est décisif ; nous citons ici les cultures dominantes par ordre de priorité : les oignons, la pomme de terre, les tomates et l'ail en période estivale, alors que les carottes et les choux-fleurs sont cultivées en période hivernale.

Exclusivement pratiquée à Rechaïga, l'arboriculture n'échappe pas à cette règle ; les plants ne fleuriront qu'à partir du mois de mai à cause des coups de gelée blanche et du vent. Les arbres sont plantés en ordre continu, proches les uns des autres en vue d'entrecroiser leurs branches pour résister aux vents même violents. Toutes les parcelles sont entourées de brise-vents (casuarinas et cyprès) qui dépassent actuellement les 5 mètres de hauteur. De plus l'utilisation périodique des fertilisants pour les sols et les produits de dessalement pour lutter contre la concentration des minéraux salins, constitue un des moyens d'adaptation à ce milieu tant contraignant qu'avantageux.

IV.3.3. Emergence d'une catégorie de promoteurs de l'arboriculture

Expérience sans précédent au sein de la zone steppique de la wilaya de Tiaret, l'émergence d'une catégorie de promoteurs agricoles spécialisés en arboriculture fruitière irriguée, venus du Centre du pays (Blida, Larbaa, Boufarik, Alger), dotés d'un savoir-faire déjà apparent dès quand on observe les exploitations elles-mêmes, sont attirés par un foncier agricole à prix bas et par la présence de l'eau d'irrigation ; ces nouveaux promoteurs activent non seulement dans les périmètres d'APFA, mais aussi dans d'autres exploitations privées dans la wilaya de Tiaret et celle de Djelfa. Ces arboriculteurs ont mené des travaux de mise en valeur, de préparation des sols et de plantation aux coûts élevés. La préparation du sol à Rechaïga, surtout au sein du périmètre de Rdjel, a nécessité une série d'opérations lourdes et continues pour les rendre aptes à la culture. La contrainte la plus difficile rencontrée par les agriculteurs est la présence de croûtes calcaires. Ils ont fait appel aux pelles mécaniques pour défoncer les sols et atteindre des horizons en sol pour faciliter l'enracinement des arbres. La quantité de pierres enlevée est énorme ; elle est utilisée pour réaliser la clôture des exploitations. Quant à l'infrastructure hydraulique, ils ont recouru par autofinancement à la réalisation de forages atteignant des profondeurs allant de 80 à 100m afin

d'assurer la présence de l'eau d'une manière permanente et remédier aux problèmes de rabattement des nappes.

IV.3.4. Spéculation foncière et retour à la grande propriété

Ouvrant droit aux agriculteurs l'acquisition d'une exploitation en toute propriété, la loi relative à l'APFA a occasionné la spéculation foncière. Les bénéficiaires qui ont abandonné toute l'activité après avoir tiré profit de l'aide financière, ont vendu leur exploitation à d'autres particuliers ; ceci s'est concrétisé par le biais des désistements faits dans les administrations ou oralement en présence de quelques personnes et à des prix dérisoires. La transaction foncière a été faite même avant d'avoir l'acte de propriété. Cette opération a touché des périmètres ayant des particularités (eau et sol).

Le Comité de régularisation a considéré ces nouveaux occupants comme étant "des faits accomplis" en faisant référence à la loi en vigueur. Le fait marquant de cette transaction est le passage de la micro-exploitation de 2,5 à 5ha à de grandes exploitations de taille allant de 10 à 150ha ; c'est une opération, qui est largement entamée par les investisseurs venant du Centre du pays. Ces nouveaux occupants ont réellement travaillé la terre et ont donné un nouveau souffle aux périmètres d'APFA ; aujourd'hui, ils demandent la régularisation de leur achat auprès des Services agricoles de la wilaya.

IV.3.5. Emploi offert permanent et saisonnier

Basée sur l'irrigation, l'occupation agricole des périmètres d'APFA offre un nombre d'emplois à l'hectare élevé par rapport au système agricole extensif. Le travail humain est toujours maintenu au sein des exploitations. A l'exclusion des labours faits au début de la campagne agricole qui sont mécanisés (faible effectif employé), l'ensemencement, l'irrigation, le désherbage et la récolte se font toujours manuellement et demandent une main d'œuvre tant saisonnière que permanente. Chaque exploitation peut offrir entre 10 et 20 emplois saisonniers.

Selon le bilan établi par le Comité de régularisation, 434 exploitants ont été recensés actifs dans les sept communes de la wilaya de Tiaret, ce qui représente le 1/3 du nombre initial d'emplois (1314 exploitants), soit 33 %.

VI.3.6. Des périmètres d'APFA à rayonnement local mais aussi régional

L'enquête faite a montré que le rayonnement des périmètres enquêtés a dépassé les limites de la wilaya de Tiaret pour atteindre celles de Djelfa, Blida et Alger à travers l'emploi et la commercialisation. L'emploi

saisonnier est prédominant, d'origine locale ou appartenant aux communes limitrophes (Hassi Fedhoul, Ksar Chellala, Hamadia). Le personnel qui travaille dans l'arboriculture est ramené du Centre de pays, sauf pour la cueillette des fruits ; les ouvriers sont alors recrutés à Rechaïga, Ksar Chellala et Hassi Fedoul (wilaya de Djelfa).

Par contre la commercialisation est régie par un processus, fort dépendant au marché d'acheminement intra et extra régional (Tiaret , Djelfa, Chelghoum Laïd, Barika, Bordj Bou-Ariridj, El Eulma, Ghardaïa). La zone est actuellement réputée par la production d'oignons. La demande permanente formulée par les populations locales et les marchés des centres urbains, a donné une assurance aux agriculteurs pour maintenir la pratique maraîchère et a généré autant de stratégies pour l'acheminement de cette production.

Les nouveaux agriculteurs, motivés par des revenus très encourageants, commencent peu à peu d'acquérir l'expérience dans le domaine de l'agriculture irriguée. Chaque année de nouveaux exploitants adhèrent cette expérience. Toutefois l'impulsion qu'a connue l'agriculture irriguée est amorcée à la suite de la mise en exploitation des périmètres d'APFA. Depuis, l'agriculture irriguée a commencé à s'ancrer dans les zones du Sud de la wilaya et les agriculteurs tendent à tisser des liens d'échanges (de commercialisation et d'approvisionnement) dépassant largement les limites de la wilaya. L'approvisionnement en semences maraîchères et la maintenance du matériel hydro-agricole sont assurés par le Nord du pays ; le monopole demeure toujours détenu par la wilaya de Mascara, (Mascara, Tighenif, Griss, Oued El Abtal et Sidi Kada et Froha).

Conclusion

Les programmes de mise en valeur lancés dans le milieu steppique par l'Etat à la fin des années quatre vingt, ont inséré les milieux semi-arides dans une nouvelle forme d'agriculture, appuyée sur l'irrigation et basée sur un système intensif.

Le choix et la localisation des périmètres de mise en valeur ont été limités uniquement à deux critères: l'aptitude des sols à la mise en valeur et la présence de l'eau. Les autorités ont opté, sous la pression de la demande sociale en emplois, pour un plan micro-parcellaire et les quelques dizaines de périmètres qui ont vu le jour englobent 1444 exploitations.

La superficie consacrée à l'Accession à la propriété agricole n'a pas été mise en valeur toute entière. De l'analyse qui a été faite, il ressort

deux catégories d'attributaires : une catégorie d'agriculteurs a prouvé ses compétences en participant à l'introduction de ce type d'agriculture dans des milieux en voie de transformation. Néanmoins, plusieurs exploitations sont abandonnées sinon mises en culture d'une manière aléatoire. Des facteurs conjugués expliquent cet état de fait ; des attributaires non motivés, démunis de moyens matériels et de savoir-faire, confrontés aux conditions de travail naturelles et dures, n'ont pas pu tenir longtemps dans des périmètres souvent éloignés et difficilement accessibles.

Une hétérogénéité d'occupation du sol caractérise les périmètres d'APFA de la première catégorie ; la superficie cultivée ne représente que le 1/3 du total des périmètres et la superficie laissée en jachère est importante ; elle peut atteindre 40%. La production agricole diversifiée et dominée par les cultures maraichères est quasiment destinée à la commercialisation.

Une lourdeur administrative a marqué la régularisation foncière des attributaires ; la situation de plusieurs périmètres est toujours en gestation. L'absence de suivi par les pouvoirs publics des périmètres a laissé la porte ouverte aux spéculations foncières et à l'abandon des exploitations.

L'introduction de l'agriculture irriguée dans ces milieux dénote la mutation d'une agriculture traditionnelle à une autre moderne, coûteuse et contraignante à la fois, mais rentable. Il s'agit de changement de mentalité des personnes ayant mené des habitudes liées à l'agropastoralisme et au nomadisme. Leur présence quotidienne dans l'exploitation agricole, leur adaptation aux particularités du milieu sont souvent contraignantes ; sols minces et encroûtés, conditions climatiques rudes et éloignement, expliquent le maintien de l'activité agricole par irrigation à ce jour par la mobilisation de l'eau , le choix des spéculations selon les saisons, l'introduction des techniques modernes de culture et d'irrigation (brise-vents, réseau de goutte à goutte...) et la réponse aux besoins du marché d'acheminement et ses circuits. Ce sont autant de stratégies développées par les agriculteurs. Bien plus, l'émergence d'une catégorie de promoteurs de l'arboriculture, venus du Centre du pays, munis de capitaux et de savoir faire et attirés par des sols agricoles à faibles prix et riches en eau souterraine, a donné une impulsion et un nouveau souffle aux périmètres d'APFA existants.

Bibliographie

Bedrani, S., « La place des zones steppiques dans la politique agricole algérienne », *Parallelo*, 37, n° 16, 1993, pp. 43-52.

Bendjelid, A et alii., « Mutations sociales et adaptation d'une paysannerie ksourienne du Touat : Ouled Hadj Mamoun (wilaya d'Adrar, Algérie) », *Insaniyat* n°7 (vol III,1), Oran, CRASC, 1999, pp. 39-53.

Bisson, J., « Le Chaanbi et le hamman, Zelfana, boîte noire de l'aménagement au Sahara algérien ». *Cahiers d'URBAMA*, n°20, Tours, 1989, pp. 117-132.

Bisson, J., *Le dilemme agricole saharien, aménagement moderne et milieu oasien, le cas de la Saoura, du Souf et du Touat*, in Bendjelid, A., Brulé, J. C., Fontaine, J., *Aménageurs et aménagés en Algérie*, Paris, L'Harmattan, 2004, pp. 91-103.

Cherrad, S.E., *La plaine de Bounamoussa, irrigation mise en valeur et organisation de l'espace*, Montpellier III, T.3, 1979, 241p.

Cherrad, S.E., « Paysans, statut foncier et irrigation : exemples dans les Hautes plaines Constantinoises », *Insaniyat* n°7 (vol III, 1), Oran, CRASC, 1999, pp. 53-61.

Dubost, D., « La ville, les paysans et le développement agricole au Sahara Algérien », *Cahiers d'URBAMA*, Tours, n°20, 1983, pp. 133-147.

Duvigneau G., *Mythe et réalité de l'aménagement en zone steppique : la mise en valeur en irrigué à Rechaïga, wilaya de Tiaret*, in Bendjelid, A., Brulé, J. C., Fontaine J., *Aménageurs et aménagés en Algérie*, Paris, L'Harmattan, 2004, pp.133-135.